



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le quatorzième jour de septembre deux-mille-vingt-six, à 19 h, à la salle du Conseil située au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : Mme Renée Gasse, maire, ainsi que les conseillers suivants : M. Dario Jean, M. Raynold Jauvin et M. Jean-Sébastien Gagné. Est absent : M. Renaud Pelletier.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h par Mme Renée Gasse, maire de Marsoui. Mme Karolane Horth Bujold, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle indique que la municipalité attend toujours les Entreprises du Mont Sterling pour l'asphaltage de la côte du lac Cristal et d'une partie de la rue de la Rivière, rappelle que le dernier versement des taxes municipales est dû le 21 septembre 2026 et invite la population à privilégier un dialogue respectueux et la collaboration dans ses démarches avec la municipalité.

Résolution 26-09-76 Mme la mairesse Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour, qui est accepté sur proposition de M. Dario Jean et résolu à l'unanimité.

Résolution 26-09-77 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026, lequel concorde avec les délibérations.

Résolution 26-09-78 Il est proposé par M. Raynold Jauvin et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés et à payer pour un montant total de 58 124,12 \$. Les principaux déboursés concernent notamment les assurances municipales, les services d'urbanisme de la MRC de La Matanie, les quotes-parts de la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi que les services comptables. Il est mentionné que ces dépenses sont prévues au budget municipal.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 26-09-79 A) Adoption du second projet de règlement numéro 2026-006 modifiant le règlement de zonage numéro 68
Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 2026-006 modifiant le règlement de zonage numéro 68, dans le cadre de la mise en concordance de la réglementation d'urbanisme de la municipalité avec le schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie. Il est précisé que les autres règlements d'urbanisme dont les projets et avis de motion ont déjà été présentés seront soumis au conseil pour adoption lors de la séance du mois d'octobre 2026.

Résolution 26-09-80 B) Réparation et mise au point - camion Ford 2019
ATTENDU QUE le conseil avait autorisé, lors de la séance du mois d'août 2026, une mise au point du camion Ford 2019 pour un coût estimé à environ 2 000 \$;
ATTENDU QUE des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires afin de maintenir le véhicule en bon état;
Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'approuver la facture finale au montant de 4 337,47 \$ taxes incluses pour la mise au point et les réparations effectuées sur le camion Ford 2019.

DOSSIER CITOYEN : Aucun dossier.

DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Raynold Jauvin, il est résolu de lever la séance à 19 h 10.


Renée Gasse, maire


Karolane Horth Bujold, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.